



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Impact de la covid-19 dans le développement de cas de diabète

Question écrite n° 39605

Texte de la question

Mme Myriane Houplain attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur l'impact de la covid-19 dans le développement de cas de diabète. Plus de 4,5 millions de personnes en France sont touchées par le diabète dont près d'un million d'entre elles qui l'ignorent. Cette pathologie bouleverse dans certains cas considérablement le mode de vie des personnes qui en sont atteintes et présente un risque réel pour leur état de santé général. Les personnes diabétiques sont désormais identifiées depuis de nombreux mois comme faisant partie des profils à risque de développer une forme sévère de la covid-19. Mais il semblerait que ce nouveau virus puisse également être un élément déclencheur de diabète pour des personnes n'ayant aucun antécédent lié à cette pathologie. La cause du développement de ce diabète pourrait en partie résider dans l'atteinte que la covid-19 provoquerait au bon fonctionnement du pancréas, organe producteur de l'hormone protéique qu'est l'insuline, chargée de réguler la glycémie. Mais le développement de la sédentarité liée aux divers confinements pourrait également être une cause de l'apparition de cette pathologie chez certains malades touchés par la covid-19. En conséquence, elle lui demande de bien vouloir lui dresser un état des lieux de la situation ainsi que de lui indiquer les mesures qui peuvent être prises afin d'une part de développer le diagnostic de ces nouveaux cas de diabète et d'autre part de permettre un accompagnement spécifique pour ces personnes doublement fragilisées.

Données clés

Auteur : [Mme Myriane Houplain](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (10^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39605

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 juin 2021](#), page 4842

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)